



Doc. 13020
02 octobre 2012

Les droits de l'homme et la politique étrangère

Amendement¹ n° 2

M. Pietro MARCENARO, Italie, Groupe socialiste

Dans le projet de recommandation, remplacer le paragraphe 3 par les paragraphes suivants:

« L'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'inviter les Etats membres du Conseil de l'Europe à :

-- s'efforcer d'assurer la cohérence entre les principes en matière de démocratie et de droits de l'homme qu'ils se sont engagés à respecter à l'échelon national et la gestion de leurs relations extérieures ainsi que de leurs stratégies de politique étrangère ;

-- mettre en œuvre, s'ils ne l'ont pas encore fait, les recommandations figurant dans la Résolution ... (2012), en ce qui concerne notamment les initiatives spécifiques de leurs ministères des Affaires étrangères et de leurs services diplomatiques ;

L'Assemblée souligne que la récente création du Service européen pour l'action extérieure représente une occasion unique, qu'il ne faudrait pas laisser passer, d'améliorer les relations entre les droits de l'homme et la politique étrangère. »

Déposé par:

MARCENARO Pietro, Italie, SOC
GROSS Andreas, Suisse, SOC
SYDOW Björn, von, Suède, SOC
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC
TOSHEV Latchezar, Bulgarie, PPE/DC

1. 2012 - Quatrième partie de session

